

Objectifs et politique d'Investissement

- Le Fonds est un FCPE nourricier investi en totalité et en permanence en actions (les « Actions ») du Fonds Maître Fidelity Funds - Sustainable Eurozone Equity Fund (le « Fonds Maître ») de la SICAV de droit luxembourgeois Fidelity Funds (la « SICAV ») et à titre accessoire en liquidités et/ou emprunts d'espèces. Les Actions sont des actions de la catégorie X-ACC-Euro du Fonds Maître.
- Son objectif de gestion est le même que celui de son maître, à savoir offrir un revenu relativement élevé avec un potentiel de croissance du capital. Le Fonds sera investi à hauteur de 85% minimum de l'actif en actions X-ACC-Euro du Fonds Maître et à titre accessoire en liquidités et/ou emprunts d'espèces. La performance du Fonds pourra être inférieure à celle du Fonds Maître en raison notamment de ses propres frais de gestion.

Profil de risque et de rendement



- Les données historiques pourraient ne pas constituer une indication fiable pour le futur.
- La catégorie de risque indiquée n'est pas garantie et peut évoluer au fil du temps.
- La catégorie la plus faible ne correspond pas à un investissement « sans risque ».
- Le Fonds est classé dans la catégorie ci-dessus qui s'explique par une exposition sur des actions et sur des marchés de la zone euro.
- La valeur de votre investissement peut évoluer à la baisse comme à la hausse et vous êtes susceptible de ne pas récupérer l'intégralité des montants investis au départ.
- Le profil de risque du Fonds est identique au profil de risque du Fonds Maître.
- Impact de l'utilisation d'instruments dérivés : l'utilisation d'instruments dérivés peut donner lieu à un « effet de levier », à savoir un niveau d'exposition qui pourrait soumettre le Fonds Maître à des gains ou pertes potentiels supérieurs à la normale.
- Les dispositions en matière de souscription/rachat du Fonds Maître, dans lequel est investi le Fonds, sont expliquées dans les rubriques « Procédures d'acquisition d'actions » et « Restrictions Applicables à l'Acquisition, la Souscription et l'Echange d'Actions au Sein de Certains Compartiment » du Prospectus du Fonds Maître. Pour plus d'information sur les risques du Fonds et de son Fonds Maître, veuillez-vous référer au Prospectus de votre Fonds.

Caractéristiques du fonds

Date de lancement : 08.10.21
Gestionnaire de portefeuille : Bertrand Puiffe
Nommé depuis le : 08.10.21
Années chez Fidelity : 15
Encours du fonds : 1.274 k €
Devise de référence du fonds : Euro (EUR)
Domicile du Fonds : France
Structure légale du Fonds : FCPE
Société de gestion : FIL Gestion
Capital garanti : Non

Caractéristiques de la part

Se reporter au prospectus pour plus d'informations.

Date de lancement: 18.10.21
VL dans la devise de la part: 9,11
ISIN: QS0003688585
Type de part: Capitalisation
Frais courants annuels: 1,20% (estimés)
Frais de gestion annuels: 1,05%

Performances au 31.07.22 en EUR (%)

Conformément à la réglementation en vigueur, la performance de votre fonds ne peut être communiquée pour le moment. Elle sera disponible dès que le Fonds aura plus d'une année complète d'existence

Caractéristiques du Fonds Maître

Exposition aux actions (% actif net)

	Expositions (% actif net)
Actions	99,8
Autres	0,0
Liquidités non investies	0,2

Définition des termes :

Actions : pourcentage du compartiment actuellement investi sur le marché d'actions.

Autres : valeur des investissements hors actions (en dehors des fonds du marché monétaire), exprimée en pourcentage de l'actif net du compartiment. Liquidités non investies : correspond à 100 % moins l'exposition en Actions du compartiment et moins la catégorie Autres. Il reste donc toute liquidité résiduelle non investie en action ou par le biais d'instruments dérivés.

% de l'actif net : les données sont présentées sous forme de pourcentage de l'Actif Net Total, soit la valeur de tous les actifs du compartiment après déduction de ses passifs).

Volatilité et risque (3 ans)

Volatilité annualisée : fonds (%)	18,70	Alpha annualisé	2,02
Volatilité Relative	0,95	Bêta	0,91
Ratio de Sharpe : fonds	0,34	Indicateur de déviation annualisé (%)	5,62
Ratio de Sharpe : indice	0,24	Ratio d'information	0,31
		R ²	0,92

Calculs sur la base de données à fin de mois. Les définitions de ces termes peuvent être consultées dans la section Glossaire de la présente fiche d'information.

Mode de calcul et de présentation des données

Les données relatives à la composition des portefeuilles ont été calculées et présentées en fonction de différents principes généraux, énumérés ci-dessous.

- **Cumul** : tous les investissements, y compris les instruments dérivés, liés à une société émettrice donnée ont été combinés en une participation globale (exprimée en pourcentage) pour chaque société. La participation cumulée est reprise dans la présente fiche d'information sous la forme d'une position. Lorsqu'une société est cotée dans deux pays différents, chacune des cotations peut donner lieu au classement d'une société émettrice distincte. Les Exchange Traded Funds (ETF) et dérivés sur des ETF sont traités comme des titres individuels, ce qui signifie qu'ils ne sont pas cumulés.

- **Classement** : pour les investissements cumulés, nous utilisons les caractéristiques sous-jacentes de l'entité émettrice ou les actions ordinaires pour établir le secteur, la capitalisation boursière et la zone géographique concernés.

- **Instruments dérivés** : tous les instruments dérivés sont intégrés sur la base de l'exposition et, le cas échéant, sont ajustés en fonction du delta. L'ajustement par rapport au delta exprime l'instrument dérivé en termes de nombre d'actions équivalent qui serait nécessaire pour générer le même rendement.

- **« Panier de valeurs »** : les valeurs représentatives d'un certain nombre d'actions de sociétés, comme les contrats à terme indicels ou les options, sont allouées à des catégories (tels que des secteurs) lorsque cela s'avère possible. Sinon, elles sont répertoriées dans la catégorie « Autre Indice/Non classé ».

Exposition Secteur/Industrie (% actif net)

Secteur GICS	Fonds	Indice	Relatif
Technologie de l'information	20,9	13,4	7,4
Biens de consommation cyclique	18,9	16,4	2,6
Industries	17,2	15,6	1,6
Services financiers	14,5	14,0	0,5
Santé	7,8	8,0	-0,3
Services collectifs	6,3	6,5	-0,2
Biens de consommation non-cyclique	6,1	8,5	-2,4
Services de communication	3,6	4,8	-1,1
Matériaux	2,4	6,6	-4,2
Immobilier	1,5	1,3	0,2
Énergie	0,6	4,9	-4,2
Exposition Totale Secteur	99,8	100,0	
Autre Indice/Non classé	0,0	0,0	
Exposition Totale Actions	99,8	100,0	

Exposition à la Capitalisation Marché (% actif net)

EUR	Fonds	Indice	Relatif
>10 milliard(s)	82,3	91,2	-8,9
5-10 milliard(s)	1,9	6,9	-5,0
1-5 milliard(s)	12,9	1,6	11,3
0-1 milliard(s)	0,6	0,0	0,6
Exposition Totale	97,8	99,8	
Indice/Non classé	2,1	0,2	
Exposition Totale Actions	99,8	100,0	

Exposition géographique (% actif net)

	Fonds	Indice	Relatif
France	39,6	36,9	2,6
Allemagne	26,5	24,7	1,8
Pays-Bas	11,0	14,1	-3,0
Danemark	4,8	0,0	4,8
Italie	4,7	7,2	-2,6
Espagne	4,5	7,6	-3,0
Royaume-Uni	4,4	0,0	4,4
Portugal	2,3	0,8	1,5
Suède	1,4	0,0	1,4
Norvège	0,7	0,0	0,7
Autres	0,0	8,7	-8,7
Exposition géographique totale	99,8	100,0	
Autre Indice/Non classé	0,0	0,0	
Exposition Totale Actions	99,8	100,0	

Exposition Régionale (% actif net)

	Fonds	Indice	Relatif
Europe (zone euro)	88,5	100,0	-11,5
Europe (hors zone euro/ RU) Royaume-Uni	6,9	0,0	6,9
	4,4	0,0	4,4
Exposition Totale Région	99,8	100,0	
Autre Indice/Non classé	0,0	0,0	
Exposition Totale Actions	99,8	100,0	

Principales positions (% actif net)

	Secteur GICS	Zone géographique	Fonds	Indice	Relatif
ASML HOLDING NV	Technologie de l'information	Pays-Bas	6,5	5,2	1,3
LVMH MOET HENNESSY SE	Biens de consommation cyclique	France	6,5	4,4	2,1
SCHNEIDER ELEC SA	Industries	France	5,1	1,7	3,4
L'OREAL SA	Biens de consommation non-cyclique	France	4,7	2,1	2,6
SAP SE	Technologie de l'information	Allemagne	4,0	2,2	1,8
DEUTSCHE BOERSE AG	Services financiers	Allemagne	3,4	0,8	2,6
KERING SA	Biens de consommation cyclique	France	3,2	1,0	2,2
BAYERISCHE MOTR WERKE (BMW) AG	Biens de consommation cyclique	Allemagne	3,0	0,7	2,3
RELX PLC	Industries	Royaume-Uni	3,0	0,0	3,0
ALLIANZ SE	Services financiers	Allemagne	2,9	1,7	1,2

Principales surpondérations (% actif net)

	Fonds	Indice	Relatif
SCHNEIDER ELEC SA	5,1	1,7	3,4
RELX PLC	3,0	0,0	3,0
NOVO-NORDISK AS	2,9	0,0	2,9
DEUTSCHE BOERSE AG	3,4	0,8	2,6
NEOEN SA	2,6	0,0	2,6
L'OREAL SA	4,7	2,1	2,6
BUREAU VERITAS SA	2,6	0,2	2,4
BAYERISCHE MOTR WERKE (BMW) AG	3,0	0,7	2,3
KERING SA	3,2	1,0	2,2
LVMH MOET HENNESSY SE	6,5	4,4	2,1

Principales sous-pondérations (% actif net)

	Fonds	Indice	Relatif
TOTALENERGIES SE	0,0	2,9	-2,9
SANOFI	0,0	2,6	-2,6
SIEMENS AG	0,0	1,9	-1,9
AIR LIQUIDE SA	0,0	1,6	-1,6
IBERDROLA SA	0,0	1,4	-1,4
AIRBUS SE	0,0	1,4	-1,4
DEUTSCHE TELEKOM AG	0,0	1,4	-1,4
BAYER AG	0,0	1,3	-1,3
PROSUS NV	0,0	1,2	-1,2
BNP PARIBAS	0,0	1,2	-1,2

Concentration des positions (% actif net)

	Fonds	Indice
Top 10	42,3	26,2
Top 20	67,7	38,5
Top 50	99,8	61,8

Mesures ESG

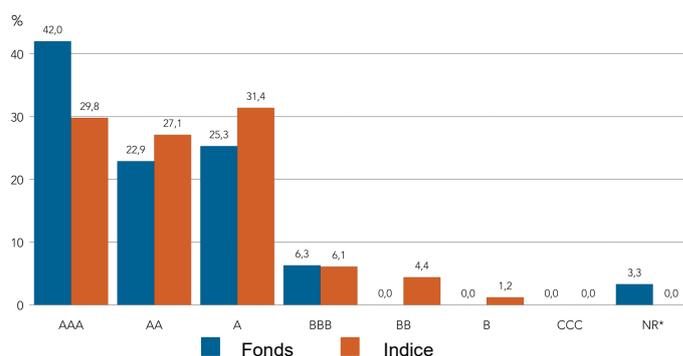
La fiche d'information repose sur l'état du portefeuille à la date indiquée ci-dessus. La distribution des notations ESG peut varier au fil du temps. La représentation de ces données est uniquement fournie à titre informatif. Si la catégorie SFDR du Compartiment indiquée est égale à 6, ce Compartiment ne fait pas la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et n'a pas d'objectif d'investissement durable. Si elle est égale à 8, le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales ou sociales. Si elle est égale à 9, le Compartiment a un objectif d'investissement durable. Vous trouverez des informations spécifiques aux produits sur notre site Web à l'adresse suivante : www.fidelityinternational.com.

Caractéristiques de durabilité (31.07.2022)

	Fonds	Indice
Notation ESG MSCI de la SICAV (AAA-CCC)	AAA	N/R
Intensité carbone pondérée moyenne (tCo2e/\$M revenu)	41,4	160,4
Empreinte carbone (tCO2/\$M investi)	10,1	165,1
Catégorie SFDR	8	N/A

s.o. = sans objet
s/n = sans notation.

Distribution des notations MSCI % (31.07.2022)



Glossaire

Notation des fonds ESG de MSCI: La notation des fonds ESG s'appuie sur les scores de qualité donnés au Compartiment par MSCI. Ces scores vont de AAA à CCC (mauvaise note) en passant par AA (meilleure note), A, BBB, BB (note moyenne) et B. Pour qu'un fonds soit inclus dans les notations ESG de MSCI, 65 % de sa pondération brute doit provenir de titres couverts par MSCI ESG Research, la date d'échéance de ses participations doit être inférieure à un an et son portefeuille doit contenir au moins dix titres.

Intensité carbone moyenne pondérée: elle est calculée comme la somme de chaque pondération du portefeuille multipliée par l'équivalent CO2 par million d'USD de chiffre d'affaires de chaque participation. Cette mesure fournit un aperçu de l'exposition du Compartiment aux sociétés à forte intensité carbone et couvre les émissions carbone scope 1 et 2. Pour les données carbone, la couverture des titres sous-jacents doit être supérieure à 50 % pour que les données soient affichées.

Empreinte carbone: Donne un aperçu normalisé de la contribution des Compartiments aux émissions carbone.

Catégorie SFDR: Indique la notation accordée à chaque Compartiment dans le cadre du Règlement de l'UE dit « Sustainable Finance Disclosure » (SFDR). Les Compartiments dits « article 9 » visent un résultat ESG et sont des produits qui ont des objectifs ESG. Les Compartiments dits « article 8 » promeuvent des caractéristiques ESG ce qui doit constituer l'un des principaux objectifs du produit. Les Compartiments dits « article 6 » intègrent les risques liés à la durabilité dans l'analyse des investissements et la prise de décision, sans que les Compartiments ne fassent la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales ou n'aient l'investissement durable pour objectif.

Distribution des notations MSCI: Cela montre la distribution en pourcentage des notations ESG dans le Compartiment, en fonction de la Valeur Liquidative des participations à l'exclusion des liquidités, de la liquidité des Compartiments, des instruments dérivés et des ETF.

Clause de non-responsabilité

Source de notation ESG : ©2022 MSCI ESG Research LLC. Reproduit avec permission, distribution ultérieure non autorisée. MSCI ESG Research LLC et ses sociétés affiliées (les « parties ESG »), obtiennent leurs données de sources qu'ils considèrent fiables, aucune des parties ESG ne se porte garante et ne garantit l'originalité, la précision et/ou l'exhaustivité de toute donnée utilisée dans ce document. Aucune des parties ESG n'offre une garantie quelconque, de manière expresse ou implicite, et les parties ESG réfutent expressément toute garantie de commercialisation ou d'adéquation avec un objectif précis concernant les données utilisées dans ce document. Aucune des parties ESG ne peut être tenue pour responsable de toute erreur ou omission en rapport avec les données comprises dans ce document. En outre, sans limitation de ce qui précède, les parties ESG ne peuvent en aucun cas être tenues pour responsables de tout dommage direct, indirect, spécifique, punitif, important ou autre (y compris la perte de bénéfices) même si ces dernières ont été informées de la possibilité d'un tel dommage. Les informations se fondent sur les données fournies par MSCI et sont exactes à la date de production. Il peut y avoir des différences temporelles entre la date à laquelle les données sont obtenues et la date à laquelle elles sont publiées. Des informations plus actualisées sont disponibles sur <https://www.msci.com/esg-fund-ratings>.

Source des données sur le carbone : Données fournies par ISS ESG. Tous les droits sur les informations fournies par Institutional Shareholder Services Inc. et ses sociétés affiliées (ISS) appartiennent à ISS et/ou ses concédants de licence. ISS ne donne aucune garantie quelconque, expresse ou implicite, et ne peut être tenu pour responsable pour toute erreur, omission ou interruption des données fournies par ISS ou en rapport avec lesdites données. Les informations se fondent sur les données carbone fournies par ISS et sont exactes à la date de production. Il peut y avoir des différences temporelles entre la date à laquelle les données sont obtenues et la date à laquelle elles sont publiées.

La catégorie SFDR est attribuée par Fidelity conformément au Règlement de l'UE dit « Sustainable Finance Disclosure Regulation ».

Glossaire / notes supplémentaires

Volatilité et risque

Volatilité annualisée : mesure de l'écart entre les rendements variables d'un fonds ou d'un indice de marché utilisé à des fins de comparaison et leur moyenne historique (également appelée « écart type »). Deux fonds peuvent produire la même performance au cours d'une période. Celui dont la performance mensuelle a le moins varié aura une volatilité annualisée moindre et sera considéré comme ayant réalisé son rendement avec moins de risque. Le calcul est l'écart type de 36 rendements mensuels, présenté sous la forme d'une valeur annualisée. La volatilité des fonds et indices est calculée indépendamment pour chacun d'eux.

Volatilité relative : ratio calculé par comparaison de la volatilité annualisée d'un fonds avec la volatilité annualisée d'un indice de marché utilisé à des fins de comparaison. Une valeur supérieure à 1 indique que le fonds a été plus volatil que l'indice. Une valeur inférieure à 1 indique que le fonds a été moins volatil que l'indice. Une volatilité relative de 1,2 signifie que le fonds a été 20 % plus volatil que l'indice, tandis qu'une mesure de 0,8 signifie qu'il a été 20 % moins volatil que l'indice.

Ratio de Sharpe : mesure de la performance d'un fonds ajustée en fonction du risque, prenant en considération le rendement d'un investissement sans risque. Le ratio de Sharpe permet à l'investisseur de déterminer si le fonds génère des rendements adéquats pour le niveau de risque encouru. Plus le ratio est élevé, meilleure la performance ajustée en fonction du risque a été. Si le ratio est négatif, le fonds dégage une performance inférieure au taux sans risque. Le ratio est calculé par soustraction du rendement sans risque (trésorerie, par exemple) dans la devise pertinente du rendement du fonds, puis par division du résultat par la volatilité du fonds. Il est calculé à partir de valeurs annualisées.

Alpha annualisé : écart entre la performance attendue d'un fonds (reposant sur son bêta) et sa performance réelle. Un fonds présentant un alpha positif a déposé une performance supérieure à ce que l'on en aurait attendu au vu de son bêta.

Bêta : mesure de la sensibilité d'un fonds aux mouvements du marché (représentés par un indice de marché). Par définition, le bêta du marché est 1,00. Un bêta de 1,10 montre que l'on pourrait attendre du fonds qu'il ait une performance supérieure de 10 % à celle de l'indice lorsque le marché est orienté à la hausse et inférieure de 10 % lorsqu'il est orienté à la baisse, en supposant que tous les autres facteurs restent constants. À l'inverse, un bêta de 0,85 indique que l'on peut s'attendre à ce que le fonds ait une performance inférieure de 15 % à celle du marché en période de hausse et supérieure de 15 % en période de baisse du marché.

Indicateur de déviation annualisé : mesure indiquant la proximité entre la performance d'un fonds et celle de l'indice auquel il est comparé. C'est l'écart type du rendement excédentaire du fonds. Plus l'indicateur de déviation du fonds est élevé, plus les rendements du fonds par rapport à l'indice de marché sont variables.

Ratio d'information : mesure de l'efficacité d'un fonds à générer un rendement excédentaire pour le niveau de risque encouru. Un ratio d'information de 0,5 montre que le fonds a déposé un rendement excédentaire annualisé équivalent à la moitié de la valeur de l'indicateur de déviation. Le ratio est calculé par division du rendement excédentaire annualisé du fonds par son indicateur de déviation.

R² : mesure représentant le degré auquel la performance d'un fonds peut être expliquée par celle d'un indice de marché utilisé à des fins de comparaison. Une valeur de 1 dénote une parfaite corrélation entre le fonds et l'indice. Une mesure de 0,5 signifie que 50 % seulement de la performance du fonds peuvent être expliqués par l'indice. Si le R² est de 0,5 ou inférieur, le bêta du fonds (et donc son alpha aussi) n'est pas une mesure fiable (en raison d'une faible corrélation entre le fonds et l'indice).

Charges récurrentes

Le montant des frais courants représente les charges prélevées sur le fonds au cours d'une année. Il est calculé à la clôture de l'exercice du fonds et peut varier d'un exercice à l'autre. Pour les catégories de fonds à frais courants fixes, ce montant peut ne pas varier d'un exercice à l'autre. Pour les nouvelles catégories de fonds ou les catégories qui subissent des opérations sur capital (par ex. une modification des frais de gestion annuels), le montant des frais courants est estimé jusqu'à ce que les critères soient remplis pour qu'un montant exact des frais courants soit publié.

Les types de charges inclus dans le chiffre des charges récurrentes sont les frais de gestion, les frais d'administration, les commissions du dépositaire et droits de garde et les frais de transaction, les coûts de présentation de rapports aux actionnaires, les commissions d'enregistrement réglementaires, les jetons de présence des Administrateurs (le cas échéant) et les frais bancaires.

Ils ne comprennent pas : les commissions de performance (le cas échéant), les coûts de transaction du portefeuille, sauf en cas de droits d'entrée/sortie payés par le fonds lors de l'achat ou de la vente de parts d'un autre organisme de placement collectif.

Pour plus d'informations sur les charges (et le détail à la clôture de l'exercice du fonds), veuillez vous reporter à la section sur les charges du dernier Prospectus.

Rendement historique

Le rendement historique d'un fonds se base sur ses dividendes déclarés au cours des 12 mois précédents. Il est calculé en divisant la somme des taux de dividendes déclarés au cours de cette période par le prix à la date de publication. Les dividendes déclarés peuvent ne pas être confirmés et sont susceptibles de changer. En l'absence de données relatives aux dividendes déclarés sur 12 mois, aucun rendement historique ne sera publié.

Classification sectorielle

GICS : La classification GICS (Global Industry Classification Standard) est une nomenclature, utilisée principalement par les indices MSCI et S&P, qui permet de classer chaque société en fonction de son activité principale dans l'un des 11 secteurs, 24 groupes d'industries, 69 industries et 158 sous-industries. Des informations plus détaillées sont disponibles sur <http://www.msci.com/gics>.

ICB : La classification ICB (Industry Classification Benchmark) est une nomenclature, utilisée principalement par les indices FTSE Russell, qui permet de classer chaque société en fonction de son activité principale dans l'une des 11 industries, 20 super-secteurs, 45 secteurs et 173 sous-secteurs. Des informations plus détaillées sont disponibles sur <https://www.ftserussell.com/data/industry-classification-benchmark-icb>.

TOPIX : l'indice Tokyo Stock Price Index, ou TOPIX, est un indice boursier de la Bourse de Tokyo (TSE) au Japon, qui suit toutes les sociétés domestiques de la « First Section » de la place. Il est calculé et publié par la TSE.

IPD désigne l'Investment Property Databank, fournisseur de services d'analyse de la performance et de référencement à l'intention des investisseurs du secteur immobilier. IPD UK Pooled Property Funds Index – All Balanced Funds est une composante des indices de fonds groupés IPD Pooled Funds Indices publiée trimestriellement par IPD.

Evaluation indépendante

Notation de fonds Scope : La notation mesure l'équilibre du rapport risque / retour dans un fonds par rapport à ses pairs. La notation se base uniquement sur la performance des fonds ayant un historique de cinq ans. Les fonds lancés depuis moins de cinq ans font également l'objet d'une évaluation qualitative. Le style de gestion peut notamment être examiné. L'échelle de notation est A = très bon, B = bon, C = moyen, D = inférieur à la moyenne et E = médiocre.

Les étoiles de la notation de fonds Morningstar : La notation mesure l'équilibre du rapport risque / retour dans un fonds par rapport à ses pairs. Les notations en nombre d'étoiles se basent sur la stricte performance passée et Morningstar incite les investisseurs à les utiliser pour identifier les fonds qui méritent une recherche plus approfondie. Les 10 % supérieurs d'une catégorie de fonds recevront une notation 5 étoiles et les 22,5 % suivants auront une notation 4 étoiles. Seules les notations 4 ou 5 étoiles apparaissent sur la fiche d'information.

Morningstar Style Box : La Morningstar Style Box est une grille à neuf cases qui fournit une représentation graphique du style d'investissement des fonds. Elle se base sur les participations du fonds et classe les fonds en fonction de la capitalisation boursière (ordonnée) et les facteurs de croissance et de valeur (abscisse). Les facteurs de valeur et de croissance se basent sur des mesures comme les résultats, les flux de trésorerie et les ratios de dividendes ; ils se fondent à la fois sur des données historiques et prospectives.

Catégorie d'actions principale : elle est identifiée par Morningstar lorsque l'analyse impose qu'une seule catégorie d'actions soit incluse dans le groupe de référence pour chaque Compartiment. Il s'agit de la catégorie d'actions que Morningstar recommande comme étant le meilleur indicateur du portefeuille pour le marché concerné et la combinaison « Catégorie/ Fonds d'investissement garanti ». Dans la plupart des cas, la catégorie d'actions choisie sera celle qui est la plus vendue aux investisseurs (d'après les frais de gestion réels, la date de lancement, le statut de distribution, la devise et d'autres facteurs) sauf si une catégorie d'actions moins vendue aux investisseurs présente un historique bien plus long. Elle ne correspond pas au point de données de la catégorie d'actions la plus ancienne du fait qu'elle s'appuie sur la catégorie disponible à la vente et que la catégorie la plus ancienne ne sera pas forcément vendue sur tous les marchés de cette région. La catégorie d'actions principale repose également sur une catégorie ; par conséquent, chaque combinaison « Disponibilité à la vente/ Catégorie » du Compartiment aura sa propre catégorie d'actions principale.

Taux de rotation du portefeuille (PTR, en utilisant l'acronyme anglais) et Coût de rotation du portefeuille (PTC, en utilisant l'acronyme anglais), comme indiqué : La Directive « Droit des actionnaires » II (SRD II) ne définit pas de méthode de calcul pour ces valeurs ; la nôtre est la suivante : PTR = (achats de titres + ventes de titres) moins (souscriptions de parts + rachats de parts), divisés par la valeur moyenne du Compartiment au cours des 12 mois précédents, multipliés par 100. Les négociations des Compartiments dans Fidelity Institutional Liquidity Funds sont exclues du calcul du PTR. PTC = PTR (plafonné à 100 %) x coût de transaction, le coût de transaction étant calculé en soustrayant les coûts implicites des coûts de transaction de portefeuille ex post (soit 12 mois précédents) divulgués conformément à la Directive MIF.

Informations importantes

Ce document ne peut être reproduit ou distribué sans autorisation préalable. Fidelity fournit uniquement des informations sur ses produits et n'émet pas de recommandations d'investissement fondées sur des circonstances spécifiques, ce document ne constitue ni une offre de souscription, ni un conseil personnalisé.

Fidelity International fait référence au groupe de sociétés qui forme la structure globale de gestion de placements qui fournit l'information sur les produits et services dans les juridictions désignées à l'exception de l'Amérique du Nord. Cette information n'est pas destinée et ne peut être utilisée par des résidents aux Etats-Unis et s'adresse uniquement aux personnes qui sont domiciliées dans un pays ou territoire où la distribution des compartiments mentionnés est autorisée, ou dans lesquels cette autorisation n'est pas exigée. Sauf cas contraire, toutes les informations communiquées sont celles de Fidelity International, et tous les points de vue exprimés sont ceux de Fidelity International. Fidelity, Fidelity International, le logo Fidelity International ainsi que le symbole F sont des marques déposées de FIL Limited.

Nous vous recommandons de vous informer soigneusement avant toute décision d'investissement. Tout investissement doit se faire sur la base du prospectus (en français)/document d'information clé (DICI) disponible en français pour l'investisseur et des rapports annuels ou périodiques actuellement en vigueur disponibles sans frais sur simple demande en français sur le site <https://www.fidelityinternational.com> ou auprès de FIL Gestion.

Les FCPE - Fonds Commun de Placement d'Entreprise (multi-entreprises) sont des fonds de droit français. Le présent document a été établi par FIL Gestion, SGP agréée par l'AMF sous le N°GP03-004, 21 Avenue Kléber, 75016 Paris. Les investisseurs/investisseurs potentiels peuvent obtenir des informations en français sur leurs droits respectifs en matière de réclamation et de contentieux sur : <https://www.fidelity.fr>.